

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE GUEBWILLER**

Séance du 28 mai 2026

Le Conseil de Communauté :

Point 1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

désigne Madame Marianne Loewert en tant que Secrétaire de séance, assistée par Monsieur Éric Gilbert, Directeur Général des Services de la CCRG, en tant que Secrétaire auxiliaire

Point 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 28 AVRIL 2026

approuve le procès-verbal de la séance du 28 avril 2026

Point 3. ACTIVITÉS LIÉES AU BUDGET GÉNÉRAL

3.1- Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Général (M57)

- approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Général, dressé conjointement par le Président et le Comptable public
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

3.2- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Général (M57)

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2026 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 5 358 269,30 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 380 972,81 euros : excédent maintenu en section d'investissement (article 001)

3.3- Adoption du règlement Budgétaire et Financier (RBF)

valide le Règlement Budgétaire et Financier présenté, applicable pour la durée de la mandature

3.4- Droit à la formation des élus

- valide les orientations en matière de formation des élus communautaires
- vote les crédits de l'enveloppe « formation des élus » pour un montant de 2 862 euros pour l'année 2026

3.5- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

- valide la liste des candidats à la CIID à savoir :

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Nom	Prénom	Nom	Prénom
GALLIATH	Jean-Luc	BOYELLE	Lucie
WELTY	André	BRAND	Gérard
LOEWERT	Marianne	RAUSEO	Angelo
FRANCK	Hyacinthe	PIZZULO	Marilène
LOSSER	Didier	BRAUN	Daniel
REIBEL	Claude	BRENDER-SYDA	Josiane
CAUTILLO	Dominique	ZIMMERMANN	Daniel
BOLTZ	Marie-Josée	HABECKER	Guy
GALL	Richard	KARMEN	Richard
ZIEGLER	Stéphane	MURE	Francine
JOUANNE (épouse HART)	Maud	GROSS (épouse KOCH)	Marie-Noëlle
HABERMACHER	Thierry	HIRTZ	Dominique
CLADÉ	Grégory	HAILLANT	Stéphanie
FURSTENBERGER	Alain	LESMANN	Philippe
MULLER	Angélique	SCHWEIGHOFFER	Marc
LE DORZE	Gaël	HEYDEL	Joël
VISENTIN	Céline	STIEVENARD	Marielle
SCHWOB	Maité	DELIGA	Marc
WESSANG	Romuald	HOLTZHEYER	Céline
KAPPS	Dominique	HEITZLER	Monique

- habilite Monsieur le Président à notifier cette liste au Directeur Départemental des Finances publiques

Point 4. ASSAINISSEMENT

4.1- Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Assainissement (M49)

- approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Assainissement, dressé conjointement par le Président et le Comptable public
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

4.2- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Assainissement (M49)

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2026 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 2 102 870,38 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 2 416 685,22 euros : excédent maintenu en section d'investissement (article 001)

Point 5. EAU POTABLE

5.1- Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Eau potable (M49)

- approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Eau Potable, dressé conjointement par le Président et le Comptable public
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

5.2- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Eau potable (M49)

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2026 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 2 669 361,53 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 594 729,14 euros : déficit maintenu en section d'investissement (article 001)
- 600 000 euros : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)

5.3- Mission de surveillance au lac du Ballon durant la période estivale

- valide la convention tripartite 2026/2032 pour un montant estimatif de 5 914 euros par an
- autorise Monsieur le Président à signer la convention et tout document s'y rapportant

Point 6. PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES DU FLORIVAL

6.1- Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4)

- approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Pépinière d'entreprises du Florival, dressé conjointement par le Président et le Comptable public
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

6.2- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Pépinière d'entreprises du Florival (M4)

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2026 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 100 281,33 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 9 899 euros : déficit maintenu en section d'investissement (article 001)
- 10 000 euros : excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)

Point 7. AIRES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

7.1- Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Aires d'Activités du Florival (M57)

- approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Aires d'activités du Florival, dressé conjointement par le Président et le Comptable public
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

7.2- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Aires d'Activités du Florival (M57)

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2026 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les résultats comme suit :

- 2 409,06 euros: excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- 3 183 204,95 euros : déficit maintenu en section d'investissement (article 001)

Point 8. ENVIRONNEMENT

8.1- Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Environnement (M4)

- approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Environnement, dressé conjointement par le Président et le Comptable public
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

8.2- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Environnement (M4)

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2026 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 2 043 242,19 euros: excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 350 000 euros: excédent de fonctionnement capitalisé (article 1068)
- 163 658,21 euros: déficit maintenu en section d'investissement (article 001)

8.3- Mission Eau - Dispositif Paiements pour Services Environnementaux (PSE) : Rémunération des agriculteurs au titre de 2025

- valide les rémunérations au titre de l'année 2025 sur la base du bilan établi (5 180,27 euros au titre de l'année 2025)
- habilite Monsieur de le Président à procéder au versement des montants précités

8.4- Tarifs Location de bennes

valide la mise à jour des tarifs de location de bennes à compter du 15 juin 2026

Location de bennes (incluant la mise à disposition de la benne, son retrait et son transport jusqu'à l'exutoire de traitement)		
Prestation	Tarifs actuels appliqués (€ / benne)	Tarif de facturation proposé (€ / benne)
Location journalière benne déchets verts	240,00 €	170,00 €
Location journalière benne gravats (traitement inclus)	340,00 €	160,00 €
Location journalière benne bois	290,00 €	200,00 €
Location journalière benne encombrants	290,00 €	200,00 €
Prestation annexe		
Forfait journalier par jour supplémentaire (hors transport exutoire)	10,00 €	5,00 €

Traitement des déchets		
Prestation	Tarifs actuels appliqués (€ / tonne)	Tarif de facturation proposé (€ / tonne)
Traitement bois	110,00 €	20,00 €
Traitement encombrants	240,00 €	260,00 €
Traitement gravats*	- €	25,00 €
Pénalité en cas de déchets non conformes (€/T)	240,00 €	240,00 €

* Au préalable, inclus dans le coût de la location.

8.5- SM4 : Changement de siège social et modification de l'article 4 des statuts

- approuve la modification de l'article 4 des statuts du SM4 afin de fixer le siège social du syndicat, à compter du 1^{er} juillet 2026, au 2 rue des Genêts à 68700 Aspach-Michelbach, ainsi que la suppression de l'établissement secondaire situé 14 rue Poincaré à 68700 Cernay
- autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération

8.6- Tarifs des déchets amiantés

valide la mise à jour des tarifs applicables au traitement des déchets amiantés applicables à compter du 15 juin 2026

Type de contenant	Valeur au 01 janvier 2026		Valeur au 15 juin 2026	
	Fourniture (€/contenant)	Traitement (€/kilo déposé)	Fourniture (€/contenant)	Traitement (€/kilo déposé)
Sac (environ 80 * 110)	9,00 €		9,00 €	
T1 (environ 100*100*100cm)	31,00 €	0,36 €	31,00 €	0,30 €
T2 (environ 160*110*50cm)	39,00 €		39,00 €	
T3 (environ 260*110*50cm)	43,00 €		43,00 €	
T4 (environ 310*110*50cm)	46,00 €		46,00 €	

PENALITES	Valeur au 01 janvier 2026	Valeur au 15 juin 2026
	Rendez-vous non honoré et non justifié	80 €
Apports non conformes ayant entraîné l'annulation du rendez-vous	120 €	120 €

Point 9. CAMPING LE FLORIVAL

9.1- Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Camping Le Florival (M4)

- approuve le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Camping le Florival, dressé conjointement par le Président et le Comptable public
- approuve l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen
- donne pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

9.2- Affectation du résultat de l'exercice 2025 du Budget Camping Le Florival (M4)

Conformément aux décisions prises lors du vote du Budget Primitif 2026 et afin d'assurer l'équilibre du budget par section, il est proposé au Conseil de Communauté de reporter les excédents comme suit :

- 83 276,64 euros : excédent maintenu en section de fonctionnement (article 002)
- 165 311,16 euros : excédent maintenu en section d'investissement (article 001)

Point 10. RESSOURCES HUMAINES

10.1- Création de poste d'un Électrotechnicien assainissement et eau potable

- approuve la proposition susvisée
- crée le poste précité avec effet au 1^{er} juin 2026
- modifie le tableau des effectifs
- autorise Monsieur le Président à prendre et signer tout acte se référant aux décisions prises et nécessaires à leur application
- procède à la déclaration de création de poste auprès du Centre de Gestion du Haut-Rhin
- inscrit la dépense au budget Assainissement de l'exercice 2026

10.2- Composition du Comité Social Territorial (CST) et organisation des élections professionnelles

- valide la composition du Comité Social Territorial (CST) de la CCRG telles que proposées
- décide que les modalités de vote se feront à l'urne (pas de vote par correspondance ou de vote électronique)
- dans le respect de la réglementation en vigueur, habilite Monsieur le Président à établir les modèles de documents relatifs à l'organisation de ces élections (calendrier des opérations électorales, déclaration individuelle de candidature, récépissé de dépôt d'une liste de candidats, la lettre d'information au personnel, bulletins de vote, etc...)
- dans le respect de la réglementation en vigueur, habilite Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'organisation des élections prévues le 10 décembre prochain (mise en place du bureau de vote, horaires, etc.) et à signer tout document s'y rapportant
- notifie la présente délibération aux organisations syndicales

Point 11. INFORMATIONS

- 11.1- Lancement de marchés publics (MFL)**
est informé du lancement de marchés publics

Le Président



Claude MULLER